



Termes couramment utilisés dans les procédures d'éloignement :

Bond (caution) : dans certains cas, un juge de l'immigration peut autoriser une personne détenue à payer une somme d'argent fixe afin d'être libérée pendant que l'examen de son dossier d'immigration continue. La caution peut être restituée si la personne assiste à toutes les audiences requises jusqu'à la conclusion de son affaire.

Credible Fear Interview/CFI (entretien de crainte fondée) : un entretien de sélection initial pour déterminer si une personne peut avoir droit à l'asile. Par exemple, déclarer à un agent de l'immigration : « J'ai peur de retourner dans mon pays d'origine », « Je souhaiterais un entretien d'évaluation des craintes » ou « Je crains la persécution ou la torture » peut suspendre la procédure d'éloignement accélérée et permettre un examen plus approfondi par un agent chargé de l'asile.

Department of Homeland Security/DHS (Département de la Sécurité intérieure) : l'agence du gouvernement fédéral qui supervise l'ICE et d'autres agences d'immigration. Le DHS fait office d'organisation mère pour le service des douanes et de la protection des frontières des États-Unis (Customs and Border Protection ou CBP), l'application des lois sur l'immigration et les douanes des États-Unis (Immigration and Customs Enforcement ou ICE) et les services de citoyenneté et d'immigration des États-Unis (Citizenship and Immigration Services ou USCIS).

Deportation/Removal (expulsion/éloignement) : il s'agit du processus officiel d'éloignement d'un non-citoyen des États-Unis. Une personne peut être expulsée pour diverses raisons, notamment la violation des conditions de son statut d'immigration, le séjour irrégulier aux États-Unis ou la commission de certains crimes.

Detention Center (centre de détention) : une prison ou un établissement où l'ICE détient des personnes pendant que leur procédure d'éloignement est en cours ou pendant que l'ICE tente de les expulser.

Federal Court (cour fédérale) : une cour distincte des tribunaux de l'immigration. Les juges fédéraux peuvent examiner si l'ICE et le Département de la Sécurité intérieure (DHS) respectent la loi et la Constitution américaine.

Habeas Petition (requête en habeas corpus) : une requête judiciaire déposée devant un tribunal fédéral demandant à un juge de déterminer si le gouvernement peut garder une personne en détention. L'habeas corpus est un droit constitutionnel qui permet aux détenus de contester leur détention illégale.

Immigration and Customs Enforcement/ICE (application des lois sur l'immigration et les douanes) : une agence du Département de la Sécurité intérieure qui peut arrêter, détenir et expulser des personnes pour violation de la loi sur l'immigration.

Stay of Removal (sursis à l'éloignement) : une ordonnance judiciaire qui suspend une expulsion pendant qu'un juge décide de la suite des événements. Si vous faites déjà l'objet d'une mesure d'éloignement, vous pouvez, dans certaines cas, demander la suspension de cette mesure.

Temporary Restraining Order/TRO (ordonnance de protection temporaire) : une ordonnance d'urgence d'un tribunal fédéral qui peut temporairement arrêter une expulsion ou un transfert pendant qu'un juge fédéral examine une affaire d'habeas corpus.

Voluntary Departure (départ volontaire) : lorsque l'ICE ou un juge de l'immigration autorise certaines personnes à quitter les États-Unis à leurs propres frais dans un délai déterminé au lieu de recevoir un ordre d'expulsion formel. Cette option comporte de graves conséquences et doit être discutée avec un avocat spécialisé en immigration. Quitter le pays sans autorisation pendant une procédure d'éloignement peut également avoir de graves conséquences.

Warrant (mandat) : un document juridique autorisant une arrestation ou une perquisition. Un mandat signé par un juge (mandat judiciaire) peut autoriser l'entrée dans des domiciles ou les zones privées d'une entreprise pour procéder à une arrestation ou à une perquisition. Un mandat signé par un employé du DHS (mandat administratif) peut autoriser la détention d'une personne soupçonnée d'infraction à la législation sur l'immigration, mais n'autorise pas une perquisition dans un lieu privé.

Ce dépliant est uniquement fourni à titre d'informations et ne constitue pas un avis juridique. Vous ne devez ni agir ni vous fier aux informations figurant dans ce dépliant sans consulter un avocat spécialisé en immigration compétent et agréé. Si vous n'avez pas d'avocat spécialisé en immigration, vous pouvez trouver un avocat agréé sur le site www.ailalawyer.com